

Havelange, le 28 octobre 2025

**Compte-rendu de la réunion de la CLDR
relative à la réaffectation du patrimoine religieux, la création
Commission Agricole et le lancement du Budget Participatif 2026**
Le 27 novembre 2025

Présents

Charles MOTET, André RUSSEL, Alain GERARD, Laurent SEVRIN, Nadège DUMONT, Koenraad HOSTE, Morgane RAVET, Vincent COLLIGNON, Katherine FELIX, John REISCH, Fabrice MARION, Serge REMY, Jean-Pol GASPARD et Benoit DAVIN (Président).

Tania FYALKOWSKI : Commune de Ciney – Agent relais PCDR

Florence LOUBRIS et Marjorie COLOT : Fondation Rurale de Wallonie

Excusés

Frédéric DEVILLE, Marc EMOND, Elisa ENGELS, Anne PIRSON, Véronique CHILLIADE et Xavier LIPPENS

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Etat d'avancement des projets du PCDR 1

1. Aménagement de la place de la gare à Braibant : en cours

Les travaux sont actuellement mis en pause le temps de l'installation d'une antenne Proximus. Début des travaux espérés : printemps 2026.

2. Aménagement de la Maison Rurale Polyvalente de Ciney : en cours

Info de dernière minute (reçue le lendemain de la CLDR)

La Commune a reçu la convention réalisation signée de la part de la Ministre. La Commune peut donc lancer sa procédure d'adjudication.

3. Les suites du PCDR 2

Aménagement de la place d'Ychippe

La Ministre a notifié son accord sur la demande de convention faisabilité qui passera au Gouvernement Wallon en décembre 2025.

La Ministre devra ensuite signer le dossier et le transmettre à l'administration.

Le dossier sera, normalement, notifié à la Commune dans le courant de l'année 2026.

4. Crédit à la création d'une Commission Agricole

Le projet « Crédit à la création d'une Commission Agricole » correspond à la fiche projet 1.10 du PCDR. Le travail de réflexion a commencé. La Commune de Ciney a transmis à la FRW la liste des 60 agriculteurs, agricultrices et producteurs présents sur le territoire communal. Sur cette base, la FRW a contacté l'ensemble de ces personnes via un formulaire Google Form, afin de :

- Présenter le projet de création d'une Commission agricole sur le territoire de Ciney,
- Identifier les personnes intéressées par un premier contact individuel,
- Recenser celles souhaitant participer à la suite du processus de réflexion.

À la clôture du formulaire, 8 réponses ont été enregistrées, dont 5 agriculteurs intéressés par une rencontre individuelle.

La FRW mènera ces rencontres au cours du mois de décembre 2025, afin de réaliser une première analyse de terrain : réalités agricoles locales, attentes, freins, besoins, points positifs, etc.

À l'issue de ces rencontres, une rencontre collective de type “speed meeting” sera organisée. Cette étape permettra de rassembler l'ensemble des agriculteurs intéressés autour d'activités participatives, d'échanger sur les premiers constats, de compléter les informations manquantes et de favoriser la mise en réseau.

La FRW réalisera ensuite une synthèse croisée (rencontres individuelles + speed meeting), qui servira de base à la première réunion officielle de la future Commission agricole. Cette réunion aura pour objectif de lancer la dynamique : validation des constats, définition du calendrier, organisation du travail et premières pistes d'actions.

Remarque de la CLDR :

Ne faudrait-il pas élargir les horizons des personnes à contacter en intégrant les représentants institutionnels du secteur agricole, les filières agricoles, le marché couvert ?

Benoît signale que le Parc Naturel prévoit également la création d'une Commission Agricole. Il souligne l'importance d'éviter un doublon entre les deux démarches. Il propose qu'un ou

deux représentants de la future Commission Agricole de Ciney puissent participer, en tant que délégués, aux réunions de la future commission du Parc Naturel.

La Commune rappelle enfin que la Commission Agricole a vocation à être un groupe actif, appelé à se réunir au minimum deux à trois fois par an.

5. Réaffectation du patrimoine religieux

Le projet « Réaffectation/ utilisation du patrimoine religieux » correspond à la fiche projet 1.7 du PCDR.

À ce jour, la première étape consistant un recensement des édifices ainsi que leur taux de fréquentation et leur implantation a été réalisé par Monsieur Motet.

Il est à votre disposition ici : <https://drive.google.com/file/d/1BP0ka-ENtL1RRki0RfiqQ-zB5RpWkhF/view>

La prochaine étape consiste à établir une carte d'identité pour chaque édifice religieux.

Afin d'avancer dans la réalisation de ce projet, la mission des membres de la CLDR est désormais de compléter le formulaire suivant qui permettra de rassembler les informations nécessaires à la constitution de ces cartes d'identité.

→ https://docs.google.com/forms/d/1mBRWCkEvcJsnumGVv_QGVsDYmjVmEYEo8T87ryLL8uI/preview

Une fois les données collectées, la FRW mettra à jour la carte visuelle qui permet de localiser les édifices et ce, afin d'y intégrer l'ensemble des informations récoltées (<https://eglisesciney.gogocarto.fr/map>).

Au terme de cette phase de recensement, la FRW et les membres de la CLDR uniront leurs forces, avec l'appui de l'ATEPA (Assistance Territoire et Patrimoine), pour développer un projet pilote de réaffectation du patrimoine religieux sur le territoire de Ciney

Remarques et questions des membres de la CLDR :

Q : Qu'entendons par « Biens Religieux » ?

R : Par « Biens Religieux » nous entendons les églises et les chapelles.

Q : Savez-vous qui est propriétaire de chaque édifice ?

R : La demande sera faite auprès de l'agent communal en charge de cette thématique. Benoit ajoute qu'il y a deux possibilités concernant la propriété, soit l'édifice appartient à la Commune, soit il appartient à la Fabrique d'église.

Q : Savez-vous ce que ça représente financièrement chaque année pour la commune la gestion des édifices religieux ?

R : Benoit affirme que le montant s'élève à 363.000 € par année à charge de la commune.

- ➔ Une remarque générale est évoquée concernant l'importance de prendre en compte l'évolution des espaces villageois quant à la place de l'église dans les villages.

6. Lancement d'un Budget Participatif en 2026

La commune de Ciney a exprimé sa volonté de lancer un budget participatif en 2026. Ce dispositif, organisé tous les deux ans, est porté sur proposition de la CLDR.

Sur le plan financier, la commune peut bénéficier d'un subside maximum de 10.000 € octroyé par la Région wallonne, selon le principe du cofinancement : 1 € investi par la commune = 1 € investi par la Région wallonne.

Pour introduire un dossier de candidature, la circulaire impose la rédaction de trois documents obligatoires :

- Un règlement,
- Un formulaire de candidature,
- Une grille d'évaluation.

En collaborant avec la FRW, la commune peut également accéder à la plateforme numérique FRW, permettant le dépôt des projets et l'organisation d'un vote digital.

Dans cette démarche, le rôle de la CLDR est multiple et représente :

- Un relais auprès des citoyens
- La diffusion de l'information
- La prise de connaissance du règlement et des critères de recevabilité
- La CLDR est le comité de sélection des projets candidats à l'obtention du Budget Participatif.

➔ **Les membres de la CLDR ont validé le lancement du Budget Participatif 2026.**

➔ **Les membres de la CLDR ont réalisé les choix suivants quant à l'élaboration du règlement du BP :**

- Pour l'article 3 : les membres ont choisi « le montant des projets choisis pourront dépasser 50% du budget annuellement investi par la commune. »
- Pour l'article 9 : « Le vote citoyens comptera pour 100% » dans l'élection des projets lauréats

- Article 10 : « Les projets sont réalisés par la commune »

Quelles sont les différentes étapes du Budget Participatif ?

1. Explications et contexte générales du budget participatif
2. Récole des projets des citoyens et des associations
3. Analyse et sélection par les membres de la CLDR
4. Vote des citoyens (si nécessaire)
5. Retour à la population

Et maintenant, que se passe-t-il concrètement ?

- La Commune va compléter les documents de référence pour envoyer le dossier de candidature à l'Administration (le règlement, le formulaire de candidature, la grille d'évaluation)
- Le Conseil Communal approuvera les documents de référence complétés, le budget et le principe de mener un projet de Budget Participatif
- La Commune enverra les documents à l'Administration
 - ➔ La Ministre dispose de 2 mois pour poser sa signature afin d'octroyer le subside. ERRATUM par rapport à ce qui a été dit en réunion, la Commune doit bien attendre la signature de la Ministre avant de lancer la communication sur le Budget Participatif, Mea Culpa...

7. Divers

Laurent SEVRIN représentera la CLDR de Ciney au comité de pilotage de la charte paysagère du Parc Naturel Cœur de Condroz.

➔ Si d'autres membres sont intéressés, ils peuvent revenir vers la FRW en retour de mail.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à revenir vers nous 😊 !

Florence Loubbris : f.loubbris@frw.be

Marjorie Colot : m.colot@frw.be